

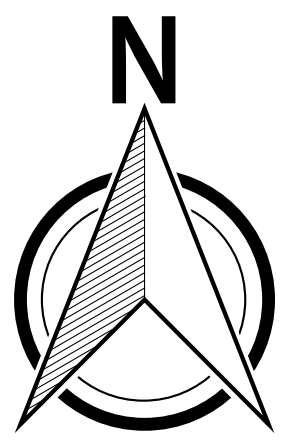
**Plan Local d'Urbanisme**  
**VILLY-LE-BOUVERET**  
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

**DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE**  
Plan de zonage

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2025, approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de Villy-le-Bouveret.

Le Maire,  
Jean-Marc BOUCHET

PLAN N°3-2a	PROCEDURES Elaboration approuvée le 17.10.2019 Modification simplifiée n°1 approuvée le 21.01.2025
ECHELLE 1/2500 Mise au point	
CONCEPTION <b>Territoires demain</b>	B.E. DESSIN TECTA
FOND CADASTRAL Cadastré date gov Cadastré avril 2024	MISE A JOUR DU BATI
Système de projection : Lambert 93	



**ZONAGE**

**ZONES URBAINES**

- Uhc - Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- Uhh - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- Uhn - Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- Ue - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêts collectifs

**ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

- AUhc-oap1 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUhc-oap2 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

**ZONES AGRICOLES**

- A - Zone agricole
- Aj - Secteur agricole à vocation de jardin partagé

**ZONES NATURELLES**

- N - Zone naturelle protégée
- Ne - Secteur équipé à caractère naturel dominant

**EMPLACEMENTS RESERVES**

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 Numéro de l'emplacement réservé (voir liste)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU

STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée


STECAL 1 : Gestion d'une activité touristique

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

**LISTE DES EMBLEMENTS RESERVES**

N°ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un chemin piétonnier	440 m²	Commune
2	Aménagement d'un chemin piétonnier	487 m²	Commune
3	Extension des équipements	2000 m²	Commune





# Plan Local d'Urbanisme VILLY-LE-BOUVERET

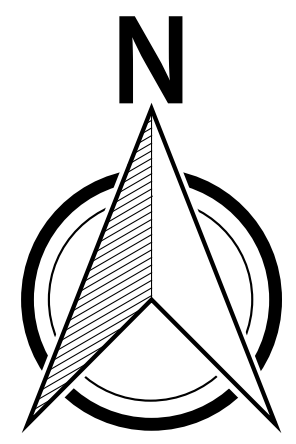
## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
Plan des périmètres

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2025, approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de Villy-le-Bouveret.

Le Maire,  
Jean-Marc BOUCHET

PLAN N°3-2b	PROCEDURES Elaboration approuvée le 17.10.2019 Modification simplifiée n°1 approuvée le 21.01.2025		
ECHELLE 1/2500 Mise au point			
CONCEPTION <b>Territoires demain</b>	B.E. DESSIN TECTA	FOND CADASTRAL Cadastrastre data.gov Cadastrastre avril 2024	MISE A JOUR DU BATI
<small>Droits Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Reproduction interdite</small>			



### ZONAGE

#### ZONES URBAINES

- UHc - Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- UHh - Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHn - Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêts collectifs

#### ZONES NON URBAINISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- AUHc-oap1 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- AUHc-oap2 - Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité
- UE - Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêts collectifs

#### ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Aj - Secteur agricole à vocation de jardin partagé

#### ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle protégée
- Ne - Secteur équipé à caractère naturel dominant

### AUTRES

Éléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Éléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
- Secteur d'intérêt écologique

Éléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Zone Humide
- Trame végétale

Éléments identifiés au titre de l'article R.151.48 du CU

- Arbre isolé
- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Éléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU

- Secteur de consultation de RTE lié au passage d'un ouvrage aérien de transport d'électricité

